

Les sections de commis et ouvriers d'administration

Les **sections de commis et ouvriers d'administration** font partis des principaux organes d'exécutions propres à l'organisation de l'indendance en collaboration avec les officiers d'administrations et les détachements du train des équipages. Tous ces services ont en charge la boulangerie d'armée, le convoie administratif, et le parc de bétail d'armée.

Le décret du 2 août 1874 supprime et remplace les 14 sections existantes par 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration, formant des corps composés de commis aux écritures et ouvriers. Ils sont commandés par des officiers de l'administration de l'intendance, des adjudants appartenant à la section, ainsi que par des sous-officiers et caporaux. Chaque section de **C.O.A** est affectée à un corps d'armée dont elle portera le numéro. Des sections supplémentaires sont également mises sur pied, affectées au gouvernement militaire de Paris et aux principales places fortes.

Dès la déclaration de la guerre, le personnel se trouve aussitôt considérablement renforcé par la mobilisation immédiate des sous-indendants militaires et officiers d'administration du cadre auxiliaire; officiers de réserve occupant pour la plupart dans la vie civile des fonctions administratives soit des professions se rattachant à l'alimentation, à l'industrie du vêtement, de la chaussure, de l'équipement ect... le personnel du cadre actif presque tout entier rejoint les armées. Pendant la guerre, méthodiquement régulièrement, presque sans accrocs les services de l'intendance vont assumer avec succès la tâche la plus formidable qu'ait jamais eue au moins une administration militaire.

source; gazette des uniformes.